

Une petite archéologie de la grève : travail, capital, Etat social et salariat

Y. Bazin – y.bazin@istec.fr

ISTEC

Capital vs. travail, une opposition fondatrice

L'étymologie, si elle n'est pas une fin en soi, permet d'identifier les racines sémantiques des concepts et d'en mieux saisir les fondations sur lesquelles se bâtit son sens au cours du temps.

Le travail, un mot aux origines antiques

Dans l'Antiquité Romaine, le *tripalium* (tri – palu) est une machine utilisée pour immobiliser, les animaux trop grands ou trop fougueux en plaçant trois pieux (en trépied ou en arche) afin de pouvoir les ferrer, les marquer ou les soigner. Cet outil du maréchal-ferrant s'appelle encore aujourd'hui un « travail à ferrer » (avec comme pluriel des « travaux ») et n'est utilisé que pour des chevaux rétifs ou pour les vaches, incapables de se tenir dans cette position. Ainsi, il limite la capacité de se mouvoir de l'animal à la fois pour son bien (entretien et soin) et pour le confort de son maître (immobilité et docilité). C'est donc fondamentalement un instrument servant d'entrave. Il sera ensuite utilisé pour punir les esclaves refusant de se plier aux ordres, d'où son étymologie maintenant devenue classique :

Tripalium (tri – palu), instrument de torture à trois pieux¹.

Si cette définition est réductrice, force est de constater que son usage va perdurer puisque qu'on le retrouve mentionné dans le concile d'Auxerre tenu en

¹ Bloch & von Wartburg (2002), Dictionnaire étymologique de la langue française. PUF.

578 qui « interdit aux prêtres et aux diaires d'être présents quand on donne la torture aux coupables »².

Si les termes *travail* (français), *trabajo* (espagnol), *trabalho* (portugais) ou *treball* (catalan) vont avoir cette même racine lourde de sens, on notera au passage qu'ils se traduisent par *arbeit* en allemand, *arbeid* en norvégien ou encore *work* en anglais. De même, l'étude scientifique du travail se dit ergonomie... Cette branche étymologique prend ses racines dans l'*érgon* de la Grèce Antique. Or,

εργον correspond bien à un travail mais en tant qu'ouvrage ou œuvre de l'esprit.

En ce sens, on se rapproche du *laborare* latin qui signifie cultiver ou administrer afin de mettre en valeur et le travail est alors aussi ce que l'homme produit, ce qu'il réalise. Si la notion de labeur est toujours présente – l'erg est aujourd'hui l'unité de travail en tant que force et se mesure en joules³ –, cette racine met surtout en avant le résultat obtenu par une action humaine. D'ailleurs, cette *érgon* va initier une branche indo-européenne *werg* qui semble être liée à l'hindou où *karmin* qui signifie « être occupé, être au travail » en lien avec le célèbre

karma en sanskrit qui renvoie à une action, une œuvre ou une volonté⁴.

On retrouve cette même idée d'exercice d'une capacité de production et de réalisation dans les langues arabes pour lesquelles le travail se traduit par

El Amal : l'œuvre et la création⁵ ou encore l'action du corps et de l'esprit⁶.

Ainsi, le travail n'est pas qu'un héritage latin et l'on ne peut le réduire à une simple contrainte (punitive ou curative), il est aussi une réalisation, une production volontaire et potentiellement noble. L'étymologie fonde ainsi une utilisation du mot à la fois ambiguë et ambivalente faite de faute, de sanction, d'absolution, s'asservissement et d'épanouissement. Pour autant, il serait stérile de réduire un terme à son étymologie, c'est aussi dans son sens historique et linguistique qu'il faut le comprendre.

² « *Non licet presbytero nec Diacono, as Trepalium, ubi rei torquetur, stare* », Bibliothèque historique de l'Yonne. Chez Perriquet, 1850. Collection de chroniques. M l'abbé Duru. VI^e concile d'Auxerre canones XXXIII, page 105.

³ 1 erg = 10^{-7} joule

⁴ Herbert & Varenne (1985), Vocabulaire de l'hindouisme. Dervy.

⁵ Cardet (1960), Encyclopédie de l'islam, article « 'Amal ». Maisonneuve & Larose.

⁶ Cf Al-Zoubaydi

Une mythologie judéo-chrétienne marquée

Si l'origine des termes est fondamentale, elle ne peut non plus en expliquer tout le sens. Or, le travail a été, dans les cultures judéo-chrétaines, grandement orchestré par des religions qui se sont dotées d'une mythologie fondatrice commune lui donnant une place à la fois centrale et problématique. La question du travail est abordée dans l'Ancien Testament dès la création du monde et de l'homme. Si Adam et Eve sont bien les occupants du jardin d'Eden, ils y sont relativement oisifs. En effet, Dieu en offrit à Adam la culture du sol mais ils se suffisent principalement de la cueillette dans une nature luxuriante. Un seul arbre leur est interdit, celui de la connaissance du bonheur et du malheur, du bien et du mal ; ils sont donc dans un état qui ne connaît ni l'un, ni l'autre et la peine n'existe pas. Cependant, tentée par la plus intelligente de toutes les bêtes, Eve goûte au fruit de cet arbre proscrit et en propose à son compagnon qui accepte. Ils prennent alors conscience de leur nudité et se couvrent. S'en rendant compte, le Seigneur les condamne et la punition divine est sans appel :

« Il dit à la femme :

*Je ferai qu'enceinte, tu sois dans de grandes souffrances ;
c'est péniblement que tu enfanteras des fils.*

Tu seras avide de ton homme et lui te dominera »⁷. Si au premier abord cette condamnation ne semble pas être directement liée à la question du travail, il est alors d'autant plus intéressant de voir que,

en obstétrique, le travail est un synonyme de l'accouchement.

D'où le nom de la « salle de travail » à l'hôpital. Cette acception du mot n'est présente qu'en filigrane dans l'étymologie que nous avons présenté, au travers de l'idée de création. Il semble difficile de ne pas voir dans ce passage de la Bible un lien avec ces salles où le bonheur de donner la vie se mêle à la souffrance de l'enfantement. Cependant, la sanction de s'arrête pas là car c'est bien le couple qui a goûté le fruit défendu et pas seulement Eve.

« Il dit à Adam : (...)

le sol sera maudit à cause de toi.

⁷ Toutes les citations de la Bible sont issues de la Genèse 1, 2 et 3 dans leur traduction du Livre de Poche.

C'est dans la peine que tu t'en nourriras tous les jours de ta vie (...)

À la sueur de ton visage tu mangeras du pain jusqu'à ce que tu retournes au sol car c'est de lui que tu as été pris ». Adam et Eve ne pourront donc plus jamais vivre de la simple et reposante cueillette qui suffisait à leurs besoins,

les hommes devront dorénavant travailler le sol et le labourer pour alors seulement pouvoir en tirer une culture et ainsi se nourrir. Le travail est donc une punition divine dont les cultures judéo-chrétiennes portent la culpabilité et doivent assumer les conséquences. L'héritage mythologique ne s'arrête évidemment pas là.

Philosopher sur le travail

Plus de 20 siècles plus tard, la fourmi travailleuse s'en sorte toujours mieux que l'oisive cigale ? La découverte des philosophes grecs, d'abord par les moines qui les ont gardé secrets puis par les penseurs des Lumières, ainsi que l'intensification des échanges avec les pays saxons ont fait évoluer l'héritage judéo-chrétien.

On se souviendra d'ailleurs de la conclusion du Candide de Voltaire où le travail permet au Turc d'éloigner de lui trois grands maux : « l'ennui, le vice, et le besoin »⁸. Ainsi, on retrouve une dimension humaine dans le labeur et il devient philosophiquement noble.

« Il nous faut maintenant cultiver notre jardin. »

Dès lors, le travail va devenir ce qui sépare de l'humain de l'animal puisque seul l'Homme a su agir sur son environnement pour le domestiquer⁹. Si cette période ignore encore tout de la subtilité de l'organisation des ruches, de la domestication des pucerons par les fourmis ou de la complexité des termitières, elle constitue le moment d'émergence d'un concept fondamental de l'Occident : la notion de civilisation. Or, cette découverte est corrélative au l'anoblissement de la notion de travail qui deviendra au 18^{ème} siècle cette puissance humaine permettant que créer de la valeur¹⁰.

⁸ Voltaire (), Candide, : 133

⁹ Cette idée d'une humanisation de la Nature traverse toute la pensée de Hegel pour qui le travail est l'essence même de l'Homme.

¹⁰ Smith, A. (), Essai sur l'origine de la richesse des nations.

C'est de la rencontre entre ces deux perspectives contradictoires que va émerger la notion de travail dans nos sociétés modernes. Entre contrainte divine et réalisation sociale, le travail oscille. Il est noble dans la création et pénible dans l'effort. Mais son organisation va être dictée par la révolution industrielle qui émerge et s'impose à cet époque avec deux conséquences le concernant : la concentration nécessaire de capitaux et la division des tâches. Dès lors, l'opposition entre les détenteurs de ces capitaux et les travailleurs s'impose elle aussi.

La notion de capital

Le capital est la détention d'une richesse, symbolique ou physique, qui confère un poids dans le champ social. Il est d'abord purement économique :

Capitalis pars debiti – la somme due par opposition aux intérêts.

En économie classique, il est analysé comme un facteur de production qui peut être accumulé et mobilisé pour en retirer un revenu. Quatre grands types sont distingués : humain (compétences dans la production), technique (technologies de production), financier (actifs mobilisables) et physique (biens produits). Dans cette perspective, le capital est un opérateur permettant de convertir tout bien en ressource pour la production. C'est ce que va critiquer Marx qui va analyser le capital en termes de relations sociales permettant l'échange et de monopolisation de capitaux par une classe sociale plutôt qu'une autre¹¹.

« Au lieu d'être une chose, le capital est un rapport social entre les personnes. »

Il va différencier les actifs de production (le capital constant) de la force de travail (le capital variable). Marx va poser au centre de son analyse du processus de production la question de la répartition de la plus value. Selon lui, la part de la création de valeur relative au travail que s'accapare les détenteurs des moyens de production relève de la spoliation¹². On retrouve cette idée chez Proudhon qui rapproche l'accaparement de la propriété d'un vol. Bourdieu va chercher à dépasser une perspective purement économiste pour faire du capital une notion fondatrice des dynamiques sociales. Prolongeant l'analyse marxiste, il fonde

¹¹ Marx K. (1867), *Le capital*

¹² Marx, K. (1849), *Le travail salarié et le capital*.

l'ensemble des rapports sociaux sur une lutte constante pour l'acquisition et la possession de capitaux dont il identifie trois principaux types. Le capital économique bien sûr, mais aussi le capital social, qui représente le réseau durable de relations d'un individu, et le capital culturel qui renvoie à la fois aux connaissances acquises (maîtrise du langage, culture générale) et aux biens culturels (livres, tableaux). Le capital symbolique va synthétiser ces trois types et s'incarner dans les consciences et dans les rapports de force et de domination qui constituent le champ social.

« Le capital symbolique assure des formes de domination qui impliquent la dépendance à l'égard de ceux qu'il permet de dominer ; il n'existe en effet que dans et par l'estime, la reconnaissance, la croyance, le crédit, la confiance des autres, et il ne peut se perpétuer qu'aussi longtemps qu'il parvient à obtenir la croyance en son existence. »¹³

Le capital est donc un construit social qui, avec le temps, a acquis une légitimité et, ainsi, une sorte de réalité physique dont la partie la plus concrète sera sa dimension économique. Il incorpore des tensions sociales, des enjeux de pouvoir et de domination qui vont s'exprimer dans sa cohabitation avec la notion de travail. Mais cette cohabitation s'est historiquement mue en opposition conflictuelle.

Une mise en conflit

Dans l'opposition entre capital et travail qui émerge au 19^{ème} siècle avec le développement technologique et le besoin de main d'œuvre, deux pôles se créent. Une première perspective se propose de poser le travail comme fondement, et donc de lui assujettir le capital. La force de production génère un capital qui va permettre de produire à nouveau.

Travail → Capital → Travail

Cette conception est représentée par la critique marxiste bien sûr, mais aussi par les approches socialistes et anarchistes. En effet, des dernières vont refuser toute dimension aliénante dans la société en général et dans l'organisation de la

¹³ Bourdieu, P. (), Méditations pascalienne : 200.

production en particulier. Contestant l'idée d'autorité instituée, l'anarchie (*a* privatif et *arkhé*, « le commandement ») n'est pas une volonté de chaos, mais plutôt, selon l'un de ses pères fondateurs Joseph Proudhon,

« Une forme de gouvernement sans maître ni souverain. »¹⁴

Le travail doit être à la fois l'origine et la destination de l'action collective, le capital n'est qu'un moyen pour le réaliser. L'Homme ne peut pas, et ne doit pas, être assujetti et le travail doit donc être légalement protégé et encadré.

À l'opposé, les libéraux et les capitalistes vont poser comme fondement la nécessité d'un capital pour pouvoir produire. Sans chercher forcément la domination des prolétaires, la bourgeoisie va systématiquement les considérer comme un facteur de production permettant de faire fructifier un capital.

Capital → Travail → Capital

Le travail humain devient une variable dans l'accumulation et le développement d'un capital qui peut être possédé et transmis. Il est un bien individuel et inaliénable, protégé par la Loi. On se rappellera à l'occasion de l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

« Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. »

Ainsi, le capital est vu comme une ressource qui permet, par le biais du travail (de soi ou des autres), de générer une plus value, augmentant ainsi le capital. Cet acquis est la base de la perspective qui a socialement et historiquement pris le dessus, le capitalisme. Objet de nombreux débats, ce système politique et économique pose le primat du capital dans l'organisation de l'économie et, par extension, de la société. Il est, pour Boltanski & Chiapello,

« une exigence d'accumulation illimitée du capital par des moyens formellement pacifistes. »¹⁵

Dans ce système, l'économie de marché est une manière d'organiser, et donc de limiter ou au moins d'encadrer, le capitalisme. Cette domination du capital sur le travail va structurer les relations sociales au-delà de la sphère organisationnelle locale.

¹⁴ Proudhon, J. (1840), Qu'est-ce que la propriété ?

¹⁵ Boltanski, L. & Chiapello, E. (), Le nouvel esprit du capitalisme.

La mutation du travail en salariat

En face de l'employé : le patron

Jusqu'au 19^{ème} siècle, la logique de direction et d'encadrement ne relève pas de la même logique qu'aujourd'hui : « Le mot patron ne s'applique qu'aux chefs qui assurent à leurs subordonnés la paix et la sécurité. Lorsque ce rôle n'est plus rempli, le patron tombe sous la catégorie des maîtres et n'est plus qu'un employeur, suivant le terme barbare qui tend à se substituer à celui qui prévaut dans les zones où règne l'insécurité » (Le Play, *La Réforme sociale en France*). Le patronage est donc à double tranchant puisqu'il est paternaliste et donc à la fois protecteur et infantilisant. Pour Castel (1995), cette stratégie du patronage, qui tente de perdurer au 19^{ème} siècle, fait deux erreurs. L'une technique car la mutation des structures de production tend vers un désenchantement, une bureaucratisation et une formalisation qui laissent moins de place au paternalisme. L'autre humaine par l'incapacité du patronage à intégrer les besoins et les revendications des ouvriers et de l'organisation industrielle. Il n'empêche que patronage et paternalisme vont tenter de mettre en place des formes embryonnaires de protection sociale ; mais cette dernière conserve un fond de domination. D'ailleurs, « il est significatif que ce soit dans les bastions du patronage patronal qu'éclatent, à partir de la fin du second Empire, de grandes grèves ouvrières » (Castel, 1995 : 419).

La seconde moitié du 19^{ème} est la période d'émergence d'une classe ouvrière organisée. Selon Castel (1995 : 422), cette période voit émerger deux modèles d'organisation fondés sur le libéralisme : « *le registre de l'échange contractuel* entre individus libres, égaux, responsables, raisonnables, et *le registre de l'échange inégal*, du patronage à exercer à l'égard de ceux qui ne peuvent entrer dans la logique de la réciprocité contractuelle ». En prenant conscience de ses capacités et compétences, la classe ouvrière s'affranchit de la domination du patronage (Proudhon, *De la capacité des classes ouvrières*). Face à l'organisation industrielle qui s'impose, les ouvriers cherchent une mode alternatif d'organisation qui abolirait l'exploitation salariale et développe l'idée d'association ouvrière. Cette dernière est vue par les classes dirigeantes comme une grande menace qui pourrait renverser l'ordre social de la domination du

capital, difficilement maintenu jusqu'alors. La question du rôle de l'Etat dans cette dynamique devient alors centrale : « Au fur et à mesure qu'un monde ouvrier se structure, il élabore ses propres modes d'organisation et ses propres programmes, qui ne peuvent qu'entrer en conflit avec ces conceptions fondées sur le déni de l'autre. Le discours de la paix sociale forge ainsi les conditions de la lutte des classes qu'il veut conjurer. Par son refus de faire de l'Etat un partenaire impliqué dans le jeu social, il laisse face à face, sans médiations, dominants et dominés. Dès lors, le rapport de forces pourra bien s'inverser, et ceux qui n'ont rien à perdre se mettre en tête de vouloir tout gagner. Qui pourra les empêcher ? L'Etat sans doute, mais un Etat libéral est réduit au rôle de gendarme qui intervient du dehors pour réprimer les turbulences populaire – comme en juin 1848 ou lors de la Commune de Paris – sans pouvoir agir sur ce qui les produit, ni les prévenir. Au nom même de la paix sociale, il faudrait que l'Etat soit doté de nouvelles fonctions pour maîtriser cet antagonisme destructeur » (Castel, 1995 : 431).

La propriété sociale

Castel (1995) retrace les « tâtonnements laborieux » de l'Etat social qui émerge en tant que tiers s'introduisant dans l'opposition entre détenteurs des capitaux et détenteurs de la force de travail. Il ouvre un espace de médiation en dehors du conflit direct, instituant ainsi une logique de négociation et de compromis. Son émergence n'était possible qu'à deux conditions : le desserrement de l'étau du patronage et la disparition (relative) du projet ouvrier révolutionnaire de renversement de la société.

En février 1848, les soulèvements populaires ont permis la mise en place de la République, du suffrage universel et du droit du travail (Donzelot, *L'invention du social*). Par la suite, le décret du 25 février 1848 déclara que : « Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du produit de leur travail » (Castel, 1995 : 433). Cette proposition ne sera pas réellement suivie d'effets, et les structures mises en place s'effondreront même quelques mois plus tard ; mais une brèche est ouverte. L'association libre des travailleurs devient un

mode d'organisation légitime et recherché qui, soutenu par un droit du travail, leur permettra de s'affranchir de la subordination de la relation de travail. Ainsi, le droit du travail sera mis en miroir du droit de la propriété, comme une réponse des travailleurs face aux détenteurs des capitaux. Pour Marx, « Derrière le droit au travail, il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du salariat, du capital et de leurs rapports réciproques » (Marx, *La lutte des classes en France*). Il reste à l'Etat d'organiser cette relation entre capital et travail pour éviter un clivage conflictuel qui pourrait fragiliser la République émergente.

De l'article 8 de la constitution votée le 4 novembre 1848, émerge l'Etat social : « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler » (Castel, 1995 : 440). Il n'y a donc plus uniquement des travailleurs et des détenteurs de capitaux, les « incapables » sont rendus visibles et pris en charge. Si le coup d'Etat de 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte ralentie le processus, la dynamique est instituée.

La loi de 1864 autorise les coalitions ouvrières, ce qui légalise de fait les grèves et donne une réalité aux mouvements ouvriers, au-delà des combats locaux. On assiste alors à une montée et une radicalisation, et l'Etat doit trouver sa place face à cette tendance. Il devra alors orchestrer une politique sociale. L'inspiration est clairement durkheimienne : « L'Etat est l'organe de la pensée sociale » (Durkheim, *Leçon de sociologie*, 1950 : 95). Il s'agit donc de préserver la solidarité qui fonde la société moderne en orchestrant un équilibre dans « un ensemble de conditions sociales inégales et interdépendantes » (Castel, 1995 : 446). Il régule la société, il gère les intérêts collectifs (Dupont-White, *L'individu et l'Etat*) et fonde ainsi une politique de justice sociale (Bourgeois, *Deux discours de M. Léon Bourgeois*).

Cette émergence d'un « Etat providence » (on se rappellera que Castel rejette ce terme) se fait en face, et contre, un libéralisme extrêmement fort à

l'époque. L'objection libérale se fait à chaque étape. Ainsi, la Loi sur le droit au secours pour les vieillards indigents et les invalides en 1905 se voient opposer l'idée de « charité légale » qui deviendrait contrainte et forcée. Jean Jaurès défendra ce droit : « Quelle est en effet la pensée de la loi ? C'est de substituer à l'arbitraire de l'aumône la certitude d'un droit » (Castel, 1995 : 459).

Dès les premiers mouvements, ce sont les conditions de travail des ouvriers qui vont devenir le cœur des débats : bas salaires, arbitraire patronal, insécurité au travail, misère des plus vieux. Le débat est alors polarisé entre deux options : élargir le système d'assistance ou imposer une obligation d'assurance. Le patronat se méfie de l'obligation d'assurance qui, via les associations, les caisses de secours et les mutuelles, pourrait surtout fournir un support aux organisations militantes et syndicales, voire révolutionnaires. L'opposition s'affirme dans ce débat. « Le développement du syndicalisme après 1884 creuse encore le fossé entre un mouvement ouvrier organisé, dominé par les orientations révolutionnaires, et un mutualisme politiquement très modéré et dont la collaboration entre les classes est l'objectif avoué » (Castel, 1995 : 469). Mais, avec l'émergence d'une classe ouvrière organisée, cette question de la fonction structurante des caisses et mutuelles passe au second plan. A partir du Second Empirique, le déclenchement des grèves en est devenu autonome

De la condition ouvrière à la condition salariale

« C'est l'industrialisation qui a donné naissance au salariat, et c'est la grande entreprise qui est le lieu par excellence du rapport salarial moderne » (Salais, *La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 30* : 342). Avec l'émergence et l'institutionnalisation d'une classe ouvrière, « un nouveau rapport salarial s'est constitué, à travers lequel le salaire cesse d'être la rétribution ponctuelle d'une tâche. Il assure des droits, donne accès à des prestations hors travail (maladies, accidents, retraite) et permet une participation élargie à la vie sociale : consommation, logement, instruction, et même, à partir de 1936, loisirs » (Castel, 1995 : 521).

Pour Castel (1995), le passage au rapport salarial « fordiste » repose sur cinq conditions :

- « Une ferme séparation entre ceux qui travaillent effectivement et régulièrement et les inactifs ou les semi-actifs qu'il faut soit exclure du marché du travail, soit intégrer sous des formes réglées » (p. 525)
- « La fixation du travailleur à son poste de travail et la rationalisation du procès de travail dans le cadre d'une gestion du temps précis, découpée, règlementée » (p. 532)
- « L'accès par l'intermédiaire du salaire à de nouvelles normes de consommation ouvrière à travers lesquelles l'ouvrier devient lui-même l'usager de la production de masse » (p. 536)
- « L'accès à la propriété sociale et aux services publics » (p. 541)
- « L'inscription dans un droit du travail qui reconnaît le travailleur en tant que membre d'un collectif doté d'un statut social au-delà de la dimension purement individuelle du contrat de travail » (p. 543)

La grève, réforme ou révolution ?

Comme nous l'avons vu, au cours du 19^{ème} siècle, la grève s'institutionnalise comme forme de mouvement social légitime dans le monde du travail. Dans un premier temps, la question principale des mobilisations ouvrières est celle des salaires. Entre 1871 et les années 1960, près des trois quarts des conflits avait pour enjeu les rémunérations (Perrot, *Les ouvriers en grève*, 1978). En effet, l'industrialisation fut d'abord synonyme de précarité, de misère et de pauvreté pour les travailleurs.

Aux origines de la grève

Ce qui est dénoncé, derrière cette première question des salaires, c'est la concurrence que les entreprises industrielles du 19^{ème} siècle instaure entre les ouvriers sur le marché du travail (Groux & Pernot, 2008). Cette concurrence divise les prolétaires et assure ainsi ce que Engels nommait la « domination de la bourgeoisie » (Engels, *La situation des classes laborieuses en Angleterre*, 1845). Dès lors, la coalition ouvrière émerge comme une remise en cause de ce principe de concurrence institué par le système capitaliste.

Les premières associations sont donc fondées pour lutter contre la précarité des ouvriers et des sociétés de secours mutuel sont créées pour organiser l'entraide. Ce sont ces sociétés qui permettront d'orchestrer les résistances en fournissant des structures d'opposition aux employeurs et de soutien des mobilisations ouvrières. Les grèves trouvent là une plate-forme financière sans laquelle elles ne pourraient être envisagées. Les sociétés de résistance deviennent rapidement les modes d'organisation légitimes dans l'opposition au patronat. De leurs échanges et convergences émergent un projet de société et des pratiques révolutionnaires.

Bien qu'en contact, ces structures restent concentrées sur des enjeux et combats locaux. Pour autant, elles favorisent l'émergence d'un discours et de représentations marquant une rupture avec le capitalisme industriel du 19^{ème} siècle (Groux & Pernot, 2008). Chez Proudhon, les pratiques locales de ces associations fondent de nouveaux projets de société par leur organisation même car elles fonctionnent sur des principes de réciprocité et édifient ainsi de

nouveaux rapports sociaux et économiques. Ce projet fait émerger « une démocratie mutuelliste qui s'oppose au capitalisme » (Groux & Pernot, 2008 : 17). Mais le mouvement ouvrier n'est pas que local dans ses préoccupations, la notion de « grève générale » devient récurrente. Le congrès de la Fédération nationale des syndicats de 1888 souligne la nécessité de la grève générale comme moyen d'émancipation des travailleurs. L'idéologie syndicale ne vise pas qu'à la défense des salariées, elle cherche à proposer un nouveau mode de société. On retrouve cette idée dans la charte d'Amiens adoptée par la CGT en 1906. La grève, générale mais aussi locale, sera l'outil fondamental du syndicalisme. « C'est une révolution de partout et de nulle part » (Julliard, *Autonomie ouvrière*).

Pour autant, bien qu'elle pose la solidarité des travailleurs en face de leur mise en concurrence dans le système capitaliste, la grève n'est pas simple. Elle reste éphémère et souvent violemment réprimée. Certains y voient même une illusion car elle ne pourrait jamais véritablement mettre fin à la lutte des classes. Au 20^{ème} siècle, la grève devient, aussi, un moyen de pression sur la sphère politique. Elle devient une pratique militante, au-delà du syndicalisme. Si elle était un outil de remise en cause de la société, elle est aujourd'hui plus un moyen de revendication et de négociation. En s'institutionnalisant, elle est passé d'une logique de violence à une logique de droit.

Ages et assises de la grève

Pour Sirot (*La grève en France*), l'évolution de la grève se fait en trois grandes étapes : l'âge de l'exclusion, l'âge de l'intégration et l'âge de l'institutionnalisation.

A l'origine, la grève est interdite : l'ordonnance de Villiers-Cotterêts condamne en 1539 les congrégations ou assemblées, la loi Le Chapelier abolit en 1791 toute forme d'association des ouvriers entre eux. On cherche à éviter la constitution de corps intermédiaires par des organisations, des réunions. Ainsi, les grèves du 19^{ème} siècle sont souvent réprimées dans la violence et le grévistes fréquemment emprisonnés.

La seconde moitié du 19^{ème} siècle est marquée par une intégration de la grève. La Loi du 25 mai 1864 promulgue la fin du délit de coalition et la grève,

bien qu'encadrée, devient légale. Pour autant, on conserve un délit « d'atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail » (Goux & Pernot, 2008 : 23). La répression des mouvements ouvriers est donc toujours possible. Entre 1866 et 1911, le nombre de grèves comme celui des grévistes est multiplié par 10, celui des journées perdues par 30 (Claire, *La grève ouvrière* : 111).

L'âge de l'institutionnalisation début après la seconde guerre mondiale. En 1946, la grève devient un droit constitutionnel inscrit en préambule de la Constitution de la Quatrième République. Elle est définie ensuite par la loi du 11 février 1950 : sauf « faute lourde, la grève n'est jamais considérée comme une rupture du contrat de travail ». Dans cette institutionnalisation, les grèves s'organisent et deviennent plus efficaces. En 1935, à peine la moitié des grèves rencontrait un succès au moins partiel, on atteint 75% en 1976.

A l'origine, les grèves sont principalement ouvrières et radicales car fondée sur une exclusion sociale et une logique de lutte des classes. L'exclusion et la misère des travailleurs fondent les mouvements qui s'opposent directement au patronat. A partir des années 1920, la sphère politique est aussi mobilisée. A partir des années 1930, la grève devient aussi un moyen de lutte des employés, mais reste principalement circonscrite au secteur privé. La CGT reste dominante et son discours anarchiste révolutionnaire reste peu compatible avec la position des fonctionnaires. D'ailleurs, la grève des fonctionnaires est restée longtemps illégale et il faudra attendre 1953 pour voir la première.

Si en 1936, les grévistes venaient presqu'intégralement du secteur privé, ça n'est plus le cas en 1968. Dans les années 1980, le public deviendra même majoritaire dans les mouvements sociaux. « La grève-rupture laisse place à la grève-institution. Et dans ce contexte, la grève n'est plus une simple production du droit qui la garantit dans son fonctionnement habituel ; elle devient, elle-même, un instrument de production de droits » (Groux & Pernot, 2008 : 28).